

Compte rendu financier : bilan qualitatif du projet réalisé 2018

Ces 4 fiches sont à détacher et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée¹⁴. Le compte-rendu doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention. Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel du projet a été présenté sous cette forme.

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Identification:

Nom: **CENTRE SOCIAL LE LAC**

Numéro SIRET: **340 774 017 000 16**

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture: **2 - 206**

*Intitulé de l'action : **Lutter contre la fracture numérique.***

Pourquoi cette action a été mise en place ?

Il n'existe actuellement aucune structure sur l'arrondissement de Sedan pour remplir cette mission avec les habitants des quartiers prioritaires

Ne pas savoir utiliser un ordinateur, envoyer un mail ou trouver une information en ligne est devenu une difficulté majeure pour **l'insertion sociale et professionnelle**, l'accès aux droits, à l'éducation et à la culture. Les démarches en ligne, fortement encouragées par les pouvoirs publics dans de nombreux domaines, imposent aux citoyens de maîtriser des compétences numériques. **(Baromètre numérique 2016).**

Par définition, les quartiers prioritaires de la politique de la ville concentrent des populations en difficultés sociales et économiques : personnes sans diplômes, ménages à faibles revenus, familles monoparentales, personnes en situation d'illettrisme, etc. Il est ainsi logique que ce soit dans ces quartiers que se manifestent avec le plus d'acuité le fossé social et le fossé culturel dans le domaine du numérique.

C'est d'ailleurs le sens de nos initiatives qui visent à donner la parole aux habitants, à les initier à des modes de participation à la vie citoyenne par le biais du numérique.

La logithèque constitue une opportunité pour mener des actions de médiation numérique et d'accompagnement vers des usages « libérateurs » du point de vue de la participation citoyenne.

Une approche globale de l'exclusion sociale nécessite de prendre en compte les inégalités numériques. C'est en partant des besoins, des attentes et des envies des publics en difficulté que les actions en faveur de l'inclusion numérique peuvent permettre une réelle appropriation d'Internet et rencontrer les objectifs sociaux qu'elles visent.

Les différentes évaluations démontrent qu'il existe encore des difficultés (ma banque en ligne, www.service-public.fr www.impots.gouv.fr.)

La recherche d'emploi passe aujourd'hui par les outils numériques. La dématérialisation des CV sur les différents sites Internet (www.pole-emploi.fr, www.monster.fr). Le centre social le Lac et la

Logithèque se sont approchés pour mener plusieurs actions en faveur de l'emploi et à ce titre de proposer un accompagnement numérique pour l'emploi. Lors de nos différentes rencontres avec les différents responsables du secteur public, nous avons envisagé de proposer une formation informatique. Deux organismes ont été contactés : Pôle Emploi et la Mission Locale. Les seniors sont près de deux millions sur Facebook. 49% des seniors considèrent qu'Internet est important pour leur vie sociale et 19% pensent qu'Internet est primordial dans leur vie quotidienne. 27% des seniors déclarent « être dépassés par l'outil internet » et 26% des seniors trouvent l'ordinateur « trop compliqué à utiliser » (source : Credoc)

Décrire précisément la mise en œuvre du projet :

Ateliers informatiques pour les demandeurs d'emploi orientés par Pôle Emploi :

Les conseillers Pôle Emploi, Cap Emploi, référents PLIE positionnent les demandeurs d'emploi à l'aide d'une fiche de liaison. Ils sont ensuite reçus individuellement par l'animateur responsable de l'atelier qui remet le plan de formation avec les contenus. Ils suivent ensuite une formation de 15 jours pendant les sessions.

Ces sessions se sont déroulées de la manière suivante :

Du 26 février au 9 mars 2018 - Du 23 avril au 4 mai 2018 – Du 9 juillet au 20 juillet 2018 - Du 22 octobre au 31 octobre 2018.

La formation proposée par le centre social a permis aux demandeurs d'emploi de :

- S'approprier les usages du numérique : utiliser un équipement informatique
- Créer et exploiter un document numérique (Curriculum Vitae)
- Savoir utiliser les services d'Internet, communiquer et échanger sur Internet (boîte mail, PDF)
- Découvrir les sites Internet Pôle Emploi et Service Public
- Réactiver des savoir-faire techniques et des savoir-être, s'engager dans des démarches d'insertion professionnelle et de recherche d'emploi.

Les formations sont collectives, les contenus sont validés par l'animateur.

Les ateliers organisés par le centre Le Lac sont conviviaux. Ils permettent un réel échange entre l'animateur et les demandeurs d'emploi. Chacun y va de sa propre expérience où un échange a lieu.

Nous encourageons les demandeurs d'emploi à prendre confiance en eux. Ils ont, pour certains, une peur de la machine et nous essayons dans la mesure du possible, de les associer à un binôme.

Les demandeurs d'emploi s'entraident sur les différents modules de formation. Les ateliers sont très dynamiques et permettent un apprentissage rapide.

Les relations entre les demandeurs d'emploi sont excellentes, des pauses sont organisées pendant les sessions informatiques. Elles permettent d'échanger en dehors de la formation mais aussi se réunir autour d'un café. (Sur la dernière session, un repas a même été organisé entre les demandeurs d'emploi et l'animateur).

Les demandeurs d'emploi ont pu repartir avec des connaissances validées pendant le stage. Il en ressort que la durée de 15 jours est suffisante pour l'initiation. Les personnes interrogées auraient souhaité rester une semaine supplémentaire. La formation a permis de mettre en avant le potentiel de chacun. Sur l'ensemble des stagiaires qui sont passés par le dispositif Pôle Emploi 5 personnes ont souhaité confirmer leur adhésion dans notre association. Certains sont en bureautique d'autre en initiation.

Pour les autres actions tout au long de l'année :

Le projet a été évalué après chaque action afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des participants. Un diagnostic de départ a été établi avec le public pour évaluer leurs connaissances et leurs manques.

Des enquêtes de satisfaction ont démontré la pertinence de l'action.

Des temps d'échanges ont permis de constater que les participants ont assimilé les contenus des temps de formation. Des participants ont souhaité donner du temps bénévolement pour encadrer certains ateliers.

L'équipe de salariés et de bénévoles a utilisé les ateliers informatiques au service du projet du centre social dans un objectif de développement social et de promotion individuelle et collective.

Le projet du centre social met en œuvre l'ensemble de ses activités de **manière transversale**. Un des objectifs a été de mettre à la disposition de tous les acteurs et de tous les publics des ressources dans une optique de partage.

Nos actions ont visé à favoriser la mixité, la rencontre, les co-apprentissages. Les animateurs du centre social sont allés au-devant des publics difficiles à toucher par le biais d'autres activités auxquelles ils participent pour rendre accessibles les ateliers informatiques.

Le recours à l'outil informatique s'est présenté comme un plus dans le cadre des différentes missions prédéfinies pour servir l'accompagnement des publics défavorisés, soutien à l'alphabétisation, accompagnement scolaire, recherche d'emploi...

Les différentes actions ont permis de démocratiser l'accès au numérique.

L'équipe de salariés et de bénévoles a proposé un accompagnement personnalisé à la demande, dans le cadre de projet d'insertion, de soutien à la scolarisation, ...

Les ateliers informatiques ont permis de développer une pédagogie interactive, en opposition aux procédés classiques, pour l'apprentissage de l'écrit. Ils ont été intégrés à l'ensemble des pratiques développées au sein du centre social pour sensibiliser les familles adhérentes à leurs usages et les accompagner vers une pratique autonome.

Ils ont permis à des habitants, en grande partie illettrés, de progresser dans l'apprentissage de la langue française. Elles ont permis aussi aux jeunes du quartier, en partie exclus de la société de l'information, de devenir acteurs et producteurs par la réalisation de reportages.

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

166 adhérents inscrits en logithèque sur l'année 2018, 56 habitants sont venus utiliser la Cyberbase, 32 demandeurs d'emploi ont suivi la formation, 20 enfants ont bénéficié de la logithèque dans le cadre des NAP, 68 enfants du CLAS et 160 enfants de l'ALSH ont bénéficié de manière hebdomadaire d'ateliers informatiques et 65 enfants ont bénéficié de l'accès à la logithèque dans le cadre des tickets loisirs.

Soit précisément **567 personnes** ont été bénéficiaires de cette action sur l'année 2018.

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre projet ?

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 – logithèque située dans la maison de quartier du Lac

Les objectifs du projet ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Globalement, la Logithèque a développé de très nombreux services de proximité qui ont permis de prévenir l'exclusion d'un public pas toujours formé à la pratique du numérique. L'équipe a conseillé, formé, accompagné les utilisateurs dans l'organisation pédagogique. On peut affirmer que la mixité sociale et intergénérationnelle a été mise en œuvre dans toutes les actions. Les participants ont tous créé leur boîte mail, et eu accès à une connexion Internet. Pour certains d'entre eux, ils ont pu acquérir un ordinateur en étant conseillés sur le choix du matériel. Chaque participant a été évalué dans sa progression et a pu passer dans un niveau supérieur.

Dans le cadre du fonctionnement de la logithèque de multiples actions dédiées aux technologies de l'information et de la communication, internet aux multimédias ont été animées au bénéfice des publics les plus fragiles des quartiers prioritaires de la ville de Sedan.

Elles ont permis à des demandeurs d'emploi en grande difficulté d'utiliser le réseau internet comme outil d'information pour la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'une orientation professionnelle.

Elles ont développé des services de proximité pour prévenir l'exclusion sociale.

Elles ont permis aux **publics les plus fragiles** de s'approprier l'informatique et internet comme l'accès au savoir, à la culture et comme nouveau mode d'exercice de la citoyenneté.

Compte rendu financier : bilan qualitatif du projet réalisé 2018 *(suite)*

Avez-vous rencontré des difficultés lors du déroulement de l'action ?

En raison de l'importante demande émanant de tout l'arrondissement de Sedan, il a été quelquefois difficile de répondre à toutes les demandes et d'accueillir prioritairement les habitants des Quartiers Prioritaires.

Par ailleurs, l'intervention de bénévoles a nécessité une mobilisation du responsable de la logithèque qui a dû mettre en place des formations continues.

Comment les partenaires du projet se sont-ils impliqués ?

Pôle Emploi, Cap Emploi et le PLIE des Ardennes nous ont orienté les publics. Des évaluations ont été réalisées pour les entrées et sorties des bénéficiaires.

Les partenaires institutionnels du centre social à travers leurs différents services (CCAS, Maison des Solidarités...) ont orienté les publics nécessitant une prise en charge dans le cadre de la fracture numérique.

Comment les usagers et plus largement les habitants se sont-ils impliqués dans le projet ?

Une fois par trimestre, des échanges ont été organisés entre les bénéficiaires et les intervenants. Ces réunions ont permis de redéfinir des objectifs sur les contenus et sur l'organisation générale des séances.

Quelle démarche d'évaluation a été mise en œuvre ? Quels ont été les résultats de cette évaluation ?

Pour chaque groupe constitué, les formateurs ont, à travers des évaluations individuelles, mesuré les acquisitions des participants. Par ailleurs, des enquêtes de satisfaction ont été mises en œuvre. Elles reprenaient aussi bien l'organisation, les contenus ou tout autre point des séances. À la demande des participants, des entretiens individuels ont été organisés afin de répondre à des problèmes spécifiques.

Quelles sont les perspectives d'évolution de cette action ?

Le travail avec Pôle Emploi, Cap Emploi et le PLIE des Ardennes sera accentué tout au long de l'année. Des enquêtes de satisfaction seront mises en œuvre 2 fois dans l'année afin de répondre de manière plus efficace au public. 2 réunions seront organisées dans l'année afin d'expliquer le fonctionnement de la logithèque à travers ces différents dispositifs, les modes de financement, les partenariats ...

Compte rendu financier du projet¹

Exercice 2018

CHARGES ²	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS ²	Prévision	Réalisation	%
I. Charges directes affectées au projet				I. Ressources directes affectées au projet			
60 – Achat				70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises			
	895,00	2270,38					
Prestations de services				73 – Dotations et produits de tarification			
Achats matières et fournitures	595,00	2270,38		74- Subventions d'exploitation (2)	62963,00	71653,65	
Autres fournitures	300,00			Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
61 - Services extérieurs							
Locations							
Entretien et réparation				Conseil(s) Régional(aux) :			
Assurance							
Documentation							
				Conseil(s) Départemental(aux) :	5000,00	5000,00	
62 - Autres services extérieurs	25,00	3,62					
Rémunérations intermédiaires et honoraires							
Publicité, publication							
Déplacements, missions	25,00	3,62		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations			
Services bancaires, autres				Ardenne Métropole	15000,00	15000,00	
63 - Impôts et taxes	1664,00	1805,90		Ville de Sedan	4150,00	22411,04	
Impôts et taxes sur rémunération	1664,00	1805,90		Ville de Sedan DPV	28000,00	22189,00	
Autres impôts et taxes				Organismes sociaux (CAF, etc.détailler) :			
64 - Charges de personnel	53417,00	60610,75		Fonds européens (FSE, FEDER, etc)			
Rémunération des personnels	40026,00	45908,66		L'Agence de Services de Paiement (emploi aidés)	10813,00	7053,61	
Charges sociales	13391,00	14702,09		Aides privées (fondation)			
Autres charges de personnel				Autres établissements publics			
65 - Autres charges de gestion courante				75 - Autres produits de gestion courante			
				756. Cotisations			
				758. Dons manuels - Mécénat			
66 - Charges financières				76 - Produits financiers			
67- Charges exceptionnelles				77 – Produits exceptionnels			
68 - Dotation aux Amortissements, provisions				78 – Reprises sur amortissements et provisions			
				79 – Transfert de charges			
I. Charges indirectes affectées au projet				I. Ressources propres affectées au projet			
Charges fixes de fonctionnement	9650,00	9650,00		Ressources fixes de fonctionnement	2688,00	2687,00	
Frais financiers							
Autres							
Total des charges				Total des produits			
86- Emplois des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
Secours en nature				870 - Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				871 - Prestations en nature			
Personnel bénévole				875 - Dons en nature			
TOTAL	65651,00	74340,65		TOTAL	65651,00	74340,65	

La subvention de € représente % du total des produits (montant attribué/total des produits) x 100

(1) cf. Arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. (2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

6.3 Compte rendu financier du projet : données chiffrées

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

5,50 % des charges logistiques.

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel du projet et le budget final exécuté :

DPV 2017 régularisée en 2018.

Augmentation des salaires avec un CDI 35 heures sur 1 an et un CDD 35 heures sur 8 mois.

Baisse des paiements ASP.

Augmentation des achats de matériel.

Contributions volontaires¹ en nature affectées à la réalisation du projet subventionné :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussignée Joëlle BASTIEN, Présidente, représentante légale de l'association, certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le 13/02/2019 à SEDAN.

Signature



¹ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.